

## **LES COLLÈGES DU QUÉBEC : UN RENOUVEAU PÉDAGOGIQUE RÉUSSI ET DES COLLÈGES RENOUVELÉS**

Québec, le 20 janvier 2009. « Les étudiants québécois reçoivent une formation de qualité dans des collèges profondément renouvelés par la mise en œuvre du nouveau pédagogique enclenché au milieu des années 1990. » C'est en ces termes que la présidente de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, Mme Nicole Lafleur, a présenté le rapport synthèse intitulé *L'évaluation de programmes du nouveau de l'enseignement collégial*. « La récente évaluation de programmes d'études que nous avons réalisée dans les collèges publics et privés subventionnés nous permet d'en témoigner et de constater que les collèges ont relevé le défi et assument bien leurs nouvelles responsabilités. L'évaluation a permis aux collèges de se réappropriier les approches mises de l'avant par le nouveau. La Commission leur a pour sa part adressé des recommandations lorsque cela était requis. Les actions qu'ils ont entreprises en ce sens, ainsi que les suites qu'ils ont commencé à transmettre à la Commission, leur permettront d'atteindre tous les objectifs d'amélioration souhaités. »

### **Des responsabilités bien assumées par les collèges**

Le nouveau pédagogique collégial a introduit des modifications majeures dans le partage des responsabilités entre les collèges et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, particulièrement en ce qui a trait à l'élaboration des programmes d'études. Malgré un contexte qui ne leur était pas toujours favorable, les collèges ont démontré, de façon générale, qu'ils s'acquittent bien de ces nouvelles responsabilités et que les programmes développés sont cohérents et répondent bien aux attentes ministérielles. De plus, la mise en œuvre de leur politique d'évaluation de programmes assure que ces derniers continuent à s'adapter aux besoins et à maintenir leur qualité.

### **Les méthodes pédagogiques doivent évoluer pour s'adapter davantage au développement des compétences**

L'examen des méthodes pédagogiques fait ressortir les efforts consentis par les enseignants pour diversifier leurs méthodes et les rendre plus appropriées à l'approche par compétences. Ils utilisent diverses stratégies pédagogiques telles que l'approche par

problèmes, les mises en situation, les études de cas, les simulations, etc. Toutefois, près du tiers des programmes évalués – dont les trois quarts en sciences – comportaient, dans certaines disciplines ou certains cours, des méthodes pédagogiques qui n'étaient pas suffisamment adaptées au développement de compétences. « Loin de remettre en cause la valeur des méthodes pédagogiques traditionnelles, affirme M<sup>me</sup> Lafleur, la Commission est plutôt d'avis qu'elles devraient favoriser davantage le développement de compétences. »

### **L'évaluation des apprentissages des étudiants doit être une priorité d'intervention**

L'approche introduite par le nouveau pédagogique – l'élaboration de programmes par compétences – entraîne aussi des différences notables dans l'évaluation des apprentissages telle que pratiquée avant le nouveau. En effet, il ne s'agit plus de vérifier l'acquisition de connaissances par une série d'épreuves dont les résultats s'additionnent, mais plutôt de mesurer, par une épreuve terminale de type synthèse, le degré de maîtrise des compétences visées.

Plus de la moitié des recommandations faites aux collèges portent sur l'évaluation des apprentissages et plus particulièrement sur l'adaptation des modes et instruments d'évaluation. Pour la Commission, il est prioritaire que les collèges s'assurent que les apprentissages sont évalués de façon cohérente aux changements mis en place dans les programmes et développent, au terme de chaque cours, une évaluation synthèse qui atteste l'atteinte des objectifs.

Avec le nouveau, les élèves doivent de plus réussir, à la fin de leurs études, une épreuve synthèse de programme pour obtenir leur diplôme. La Commission est en mesure de constater que l'épreuve synthèse de programme évalue adéquatement l'intégration des compétences. Pour l'ensemble des programmes évalués, c'est d'ailleurs dans le cadre de l'élaboration de l'épreuve synthèse que l'on retrouve le plus bel exemple de concertation autour des finalités du programme.

### **Les collèges doivent améliorer leurs liens avec les milieux du travail**

Dans l'élaboration de leurs programmes techniques, les collèges doivent s'assurer que ces programmes correspondent aux besoins et à l'évolution du marché du travail, ce qu'ils

ont fait lors de l'implantation. Par ailleurs, les liens qu'ils entretiennent avec le milieu du travail doivent leur permettre d'adapter, de façon continue, leurs programmes aux besoins. Pour la moitié des collèges, les moyens mis en place doivent se systématiser. « La Commission considère en effet qu'il est nécessaire que les collèges se dotent de mécanismes de liaison institutionnels, efficaces et récurrents, avec les milieux de travail des secteurs économiques dont relèvent leurs programmes techniques pour assurer la pérennité de la qualité de leurs programmes», souligne la présidente.

### **Le développement d'un partenariat entre les collèges et les universités**

La collecte et l'analyse systématique de données sur le cheminement des diplômés à l'université sont nécessaires aux collèges pour vérifier l'efficacité de leurs programmes préuniversitaires et l'adéquation de la formation qu'ils donnent. La Commission a pu constater qu'il existe une volonté de collaboration entre certaines universités et les collèges. Cette ouverture mutuelle des collèges et des universités en vue d'établir des relations suivies permettra à ces dernières de mieux connaître les programmes des collèges et à ceux-ci de faire évoluer leurs programmes en tenant compte des besoins. La Commission souhaite que les deux ordres d'enseignement développent, avec le soutien du Ministère, des projets leur permettant d'assurer l'efficience de l'enseignement supérieur, de favoriser entre eux une meilleure articulation fondée sur la connaissance mutuelle des réalisations et des attentes et de faire évoluer les programmes pour le plus grand bénéfice des étudiants et de la société.

### **Des collèges renouvelés dans une perspective d'amélioration continue**

Le renouveau de l'enseignement collégial a profondément modifié les collèges depuis son entrée en vigueur et ces derniers assument leurs nouvelles responsabilités dans une perspective d'amélioration continue. La Commission est en mesure d'affirmer que les collèges et leur personnel ont su relever le défi et travailler au renouvellement de l'enseignement collégial en fonction des exigences du renouveau. « Certes, il reste encore à faire, conclut M<sup>me</sup> Lafleur, et la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est convaincue que les divers intervenants concernés dans les collèges sauront poursuivre leurs efforts en ce sens avec le souci constant d'assurer à leurs étudiants une formation de grande qualité digne des meilleurs standards internationaux en enseignement supérieur. »

### ***À propos de la Commission***

*La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est un organisme d'assurance qualité public et indépendant dont la mission est de contribuer au développement de la qualité de l'enseignement collégial et de témoigner de cette qualité. Pour assurer l'accomplissement de sa mission et susciter un véritable engagement dans la recherche continue de la qualité de la formation, la Commission privilégie un processus d'évaluation fondé sur la participation et la collaboration des collèges et de leur personnel.*

- 30 -

**Source :** Commission d'évaluation de l'enseignement collégial  
<http://www.ceec.gouv.qc.ca>

**Accès Internet aux rapports individuels transmis à chaque collège :**  
<http://www.ceec.gouv.qc.ca/fr/etablissement/Default.htm> en recherchant pour le collège sélectionné la mention « Évaluation de programme Opération 2005-2006 »

---

---

---